


**Légende**

ligne 1 — O10 —> code teinte PAREXLANKO  
 ligne 2 — Sable —> nom teinte PAREXLANKO  
 ligne 4 — 0.29 —> coefficient du rayonnement solaire\*  
 \* α = si ≤ 0.7 α = si > 0.7

[P2] Une plus-value tarifaire de 30% sera appliquée sur les teintes marquées P2, il est donc recommandé d'anticiper cette plus-value dans les offres où ces teintes sont prescrites et sur les chantiers où elles sont utilisées

**Informations complémentaires et notes de renvoi**

Le DTU 26.1 limite le coefficient d'absorption du rayonnement solaire de l'enduit fini à 0.7. Les enduits de couleur foncée, du fait de leur plus grande absorption du rayonnement solaire, augmentent les contraintes et variations thermiques, favorisent le nuançage ou la perception visuelle d'efflorescences blanches et micro-fissures.

Les mesures de coefficient d'absorption solaire ont été réalisées à partir d'échantillons de MONODECOR GT en finition grattée.

Toutes les teintes de ce nuancier peuvent être déclinées sur l'ensemble de nos enduits minéraux, excepté BLANCO (MONOBLANCO et UNITÉ BLANCO) et BDL (BLANC DU LITTORAL)

Toutes les teintes présentées sur ce document doivent être considérées comme indicatives. Leur appréciation diffère selon la luminosité de votre écran et selon le type d'imprimante si le document est imprimé.